

Sujet : [INTERNET] Enquête publique concernant le renouvellement et l'extension d'une carrière, ainsi que la création d'une décharge sur les communes de Braux et St Benoit

De : GAEC LA FERME DES GASTRES

Date : 19/02/2020 13:42

Pour : "pref-icpe@alpes-de-haute-provence.gouv.fr" <pref-icpe@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Monsieur

Nous venons par la présente, vous faire part de notre plus grand mécontentement au sujet de l'extension de la carrière de Braux sur Saint-Benoit et surtout sur le projet de déchargement de matériaux dit inertes, issus de la démolition de constructions et de terrassements.

Plusieurs points attirent notre attention sur les nuisances causées par le projet.

Tout d'abord sur **la circulation :**

- Actuellement, la fréquentation des poids lourds est relativement forte avec des difficultés de croisement entre l'arche du pont du chemin de fer et la carrière. Régulièrement on doit se serrer sur le bas coté, presque inexistant par endroit, pour faciliter l'accès aux poids lourds.
- Il y a deux ans des panneaux de préconisation avaient d'ailleurs été mis en place pour que les chauffeurs tiennent bien leur droite et puis ils ont disparu...
- Régulièrement on peut voir des semis remorques garés en attente (temps de pause réglementaire des chauffeurs de poids lourds) le long de la route départementale, ce qui réduit fréquemment la largeur et la visibilité pour la circulation.
- En arrivant de Nice sur la nationale 202, pour accéder à la départementale 110 (route de Braux), les camions doivent se déporter totalement sur la gauche pour prendre l'embranchement (pour preuve le ripage des roues des semi laisse des traces aujourd'hui présentes au niveau de l'intersection), ce qui entrave donc la circulation sur une route nationale.
- A l'entrée et à la sortie de la carrière, régulièrement des graviers et de la terre restent présents sur la rd 110 ce qui a pour conséquences des glissements et des poussières

émises par les véhicules .

- Ensuite, sur l'état et l'entretien de la route départementale 110 menant à Braux :
- L'augmentation du trafic va continuer de dégrader et surtout affaiblir encore la structure de la route qui repose pour partie (entre le pont du Gay et le Viaduc de la Donne où circule le train) sur la canalisation de la conduite forcée de l'usine hydroélectrique du pont de la Donne. Des travaux de réfection ont déjà été réalisés l'an passé (enrobé et parapet) car la route s'affaisse et s'écroule à deux endroits.
- La carrière actuelle est située sur un fond calcaire, son extension en est de même.

La carrière se situe dans un lacet de la RD110 menant à Braux.

Le minage du rocher , crée par fragmentation des fissures.

Les infiltrations dans la roche au fil du temps, vont la dégrader et ainsi fragiliser la structure de la route de Braux (RD 110)

Cette dégradation précoce de la voirie, liée à l'exploitation de la carrière sera elle prise en charge par l'exploitant ? Ou est ce que l'exploitant de la carrière sera rémunéré pour remettre en état une route qu'il dégrade ? Puisque l'exploitant de la carrière à aussi la compétence de réaliser et entretenir les routes départementales et nationales...

Mais aussi, sur la nature des déchets :

- Au dépotage des camions, en passant, à plusieurs reprises, dans la même journée , j'ai pu voir divers matériaux et pas que de la terre recouvert rapidement :
- Si on nous affirme qu'une personne seule , peut vérifier le contenu d'environ 70 à 80 camions/jour alors le gars c'est superman.
- Surtout quand on voit la profondeur du trou (quand c'est en bas , va aller le voir !!!!!)

- Un plan de contrôle régulier, mais aléatoire (afin que les contrôles ne soient pas prévisibles), par carottage ne semble pas être prévu, il serait pourtant nécessaire au vu de la quantité de déchets qui sera déversée.

Enfin et non des moindres, sur **les répercussions environnementales** :

La carrière surplombe le Coulomp, rivière classée 1 catégorie.

C'est pourquoi plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- Tout d'abord, en matière de **protection des populations**, il faut quand même bien préciser qu'à moins de trois kilomètres en aval, la commune de Saint Benoît pompe l'eau destinée à la consommation humaine dans le Coulomp (et non la Vaïre, comme il semble que cela soit indiqué dans l'étude : ce n'est pas la Vaïre qui se jette dans le VAR, mais bel et bien le Coulomp !).

Oui, c'est dans le Coulomp, le même qui passe sous la carrière de Braux, qui va être remplie de déchets soit disant inertes, que la commune de St Benoît puise son eau potable !!!

- Les failles, causées par l'exploitation de la carrière (minage) dans une roche déjà fragile de nature, vont laisser passer les eaux de ruissellement (pluie et canal de Braux) directement dans le COULOMP, emmenant avec elles les diverses substances chimiques des fameux matériaux soit disant inerte de la décharge !!!!! Sachant que, dans le bâtiment on utilise des retardateurs, des accélérateurs, des résines, des peintures, des traitements du bois, des métaux : les eaux d'infiltrations du site de la décharge seront donc forcément polluées.
- Ces eaux d'infiltrations polluées traverseront des grottes, cavités, situées entre la carrière et la rivière du COULOMP, où l'on trouve une chauve-souris endémique qui est protégée, mais dont personne ne semble se préoccuper dans ce futur projet !!!!!
- Si la faune ne préoccupe personne, peut être que le sort de la population pourrait alors vous alerter, à commencer par le fait que seulement quelques centaines de mètres en contrebas du site, un canal d'arrosage prend son eau dans le Coulomp, canal destinés à l'usage agricole (dont l'arrosage de tous les potagers) de la population

de Saint Benoît.

- Enfin, un autre point est désolant : les GRES d'ANNOT , dont La Chambre du Roi, sont classés depuis 1921 sont en ZNIEFF 1 (zone naturelle d'inventaire écologique faunistique et floristiques) juste en face du site d'exploitation, lequel est lui même classé en ZNIEFF 2 :

Peut être que la chauve-souris devrait faire ses valises et que les habitants de Saint Benoît devraient envisager d'acheter de l'eau en bouteille...

Enfin nous pourrions parler **finances** :

- Un autre aspect de la chose , le nerf de la guerre, L'ARGENT : pourquoi une commune comme MALAUSENE avec un même projet, déjà en route percevrait presque 300 000 euros par an pour le dépotage et le stockage de la même sorte de déchets et pourquoi BRAUX et SAINT BENOIT ne toucheraient eux que 15 000 euros.

A subir ça au moins pouvoir en tirer un bénéfice !

Car ils vont où les sous ? Dans quelle poche ? QUI PROFITE ?

Pas nous les habitants, ça c'est certain !!!!!!!

Et pourquoi pas **économie touristique** :

- Car que cela soit tout en haut des Grès d'Annot, après avoir visité la Chambre du Roi, le sentier se poursuit pour atteindre un point culminant au dessus des Scaffarels, clou du spectacle de ce sentier : une sublime vue sur la vallée du Coulomp et donc une décharge à l'avenir !!
- Où s'il vient se promener sur le chemin de découverte de la châtaigneraie de BRAUX, où il pourra, au debut du chemin s'il arrive à éviter de se faire écraser par un 50 tonnes qui ripe sur le gravier qu'il a laissé en sortant de la carrière dans un nuage de poussière, bénéficier d'une sublime vue sur la décharge.
- Enfin arrivé dans son gîte à St Benoît il pourra se désaltéré avec une merveilleuse eau de Source du Coulomp polluée...

Nos touristes ne pourront qu'être bien triste et surtout déçu de voir comment on

traite en 2020 notre si bel arrière pays !!!!! Au niveau développement touristique il y a mieux.....

En conclusion et j'en oublie sûrement vous comprendrez monsieur tout l'enjeu et les répercussions qui vont découler d'une telle abomination dans notre petite vallée du COULOMP où l'on peut encore observer un couple de héron, des cormorans de passage, des truites endémiques et toute la faune et la flore d'une vallée préservée jusqu'alors.

Une décharge de matériaux dont la maîtrise de la pollution reste difficilement contrôlable et un retour financier inexistant ou beaucoup trop faible au vu des coûts de plus en plus exorbitants des structures dédiées à la population locale : entretien des réseaux communaux (voirie, eau) mais aussi touristiques...

Enfin il est difficile et très dur pour la population locale de concevoir que notre département va devenir la décharge légale du département voisin au profit d'un seul groupe.

C'est pour toutes ces raisons que nous émettons **un avis très défavorable** à l'extension et réalisation de ce projet .

Pour servir et valoir l'intérêt de tous.

RONDI Nicolas et JEROME Flore

Co-Gérants du GAEC la Ferme des Gastres

Ferme Fromagère Bovine en Agriculture Biologique cise Vallée du Coulomp....

